

Synthèse



Descriptif de l'épreuve

L'épreuve de Synthèse évalue les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Elle porte sur un ensemble de documents, sur un thème d'actualité ou d'intérêt général, accessibles à tout lycéen de terminale. Le corpus à synthétiser est constitué pour l'essentiel de textes, auxquels pourront s'ajouter des graphiques et des images.

La synthèse est un compte-rendu de lecture totalement objectif ; elle est donc dépourvue de tout jugement et de tout ajout personnels. Il ne s'agit pas d'une succession de résumés.

Le candidat devra démontrer sa capacité à organiser les idées des documents à travers :

- l'élaboration d'un plan clair et structuré autour d'une problématique avec une introduction, un développement et une conclusion ;
- la pertinence des connecteurs logiques.

Il devra également soigner la qualité de la langue, respecter la grammaire et l'orthographe, ainsi que l'accentuation, la ponctuation et la présentation.

Conseils

❶ Prenez le temps de lire **très attentivement tous** les textes en surlignant ou en soulignant les éléments qui semblent appartenir à la problématique qui se dégage. Les textes sont calibrés pour que ce travail s'effectue **en 45 minutes environ**.

❷ Après avoir dégagé les idées principales, établissez **un plan** qui comprendra obligatoirement une introduction, un développement en deux ou trois parties et une conclusion. Consacrez environ 10 minutes à cet exercice.

③ Rédigez **l'introduction**. Cette dernière devra contenir une accroche tirée du corpus, mettre en relief le sujet, poser la problématique et annoncer votre plan (qu'il sera important de respecter par la suite !). Comptez les mots de cette introduction. Vous devez impérativement indiquer par un signe étoile (*) un ensemble de 50 mots. Il vous faut 15 minutes environ pour cette partie de votre travail.

④ Reprenez les textes et rédigez **le développement**. Attention à bien respecter le plan annoncé dans l'introduction. Le lecteur doit pouvoir repérer le plan à la simple vue de la copie. Rédigez des paragraphes distincts en n'oubliant pas d'introduire une phrase qui permet – à la fin de chaque paragraphe – de faire le lien avec le suivant. Comptez les mots du développement. S'ils sont trop nombreux, posez-vous la question du bien-fondé de certains adverbess ou adjectifs... Ce travail peut durer entre 1 heure et 1 heure 15.

⑤ Rédigez **la conclusion** qui doit ouvrir le débat, sans toutefois contenir d'idées personnelles. Soignez bien cette partie ; c'est la dernière impression sur laquelle votre lecteur restera. Exploitez des éléments du corpus pour rédiger votre ouverture. Comptez les mots de cette dernière partie. Consacrez environ 15 minutes pour ce travail.

⑥ **Recomptez** tous les mots (5 minutes environ).

⑦ Rédigez votre synthèse sur la feuille de copie ACCÈS (15 minutes environ).

⑧ Gardez obligatoirement les 10 dernières minutes pour **relire** votre synthèse. N'oubliez pas que trop d'erreurs d'orthographe entraînent une forte décote sur la note. Pensez également à indiquer le nombre exact de mots dans le cadre prévu à cet effet (première page de la copie). L'oubli de ce report engendre également une pénalité. Les mots sont systématiquement recomptés lors de la correction.

⑨ Pour faciliter votre travail de comptage des mots, vous pouvez diviser vos feuilles de brouillon en 10 colonnes. Vous placerez un mot dans chaque colonne.

Consignes

Le jour de l'épreuve

Lisez attentivement les instructions suivantes avant de commencer l'épreuve.

Il vous est demandé de faire la synthèse, et non une suite de résumés, de l'ensemble des 12 documents présentés, en **350 mots**, avec une tolérance de 10 %, c'est-à-dire de 315 à 385 mots.

Voici les consignes à suivre :

- Respecter l'orthographe et la syntaxe de la langue française
- Soigner la calligraphie
- Ne pas donner son avis sur le sujet proposé
- Ne pas faire référence à un document en indiquant son numéro d'ordre, son auteur, son titre
- Mettre un signe * après chaque groupe de 50 mots
- Noter le nombre total de mots dans le cadre prévu sur votre copie et vérifier. Le décompte des mots est systématiquement contrôlé par les correcteurs.

Le barème de correction prend en compte tous ces éléments.

Le non-respect de l'une au moins des consignes est fortement pénalisé.

Remarque :

La phrase « Aujourd'hui, 4 juillet c'est-à-dire jour anniversaire de l'indépendance des États-Unis, 75 % des nations de l'ONU se réunissent à New York. » comporte 27 mots.

COEFFICIENTS ATTRIBUÉS À CETTE ÉPREUVE

ESDES 5	ESSCA 6	IÉSEG 6
------------	------------	------------

DOCUMENT 1

Le passé est le gardien de toutes les mémoires. Il porte les souvenirs de tout ce qu'on a été et c'est parce que ces instants du passé sont partagés par plusieurs personnes qu'ils continuent d'exister. Ces souvenirs sont le garant d'une partie de l'identité actuelle de chaque personne. Ils en sont le fondement. Ils constituent ce que chacun appelle son « histoire ». On y fait sans cesse référence, seul ou avec autrui, et, dans ce partage d'événements du passé, on peut davantage se définir soi-même et se repérer dans son présent...

Que se passe-t-il quand une des sources où l'on puisait le souvenir vient à se tarir ? Quand la partie de son histoire qui était inscrite dans la mémoire de son ami(e) de toujours disparaît dans la mort ? Pour qui existe-t-on, quand on reste seul à savoir qui on a été ? Qui peut désormais dire : « Je l'ai connu autrefois et je comprends mieux qui il est aujourd'hui car j'ai le souvenir de ce qu'il a été : je connais son chemin. » Reste-t-il beaucoup de gens qui se souviennent du temps où on s'est rencontrés ? Qui se souvient de ses vingt ans et de cette jeunesse qui rendait fort et insouciant ? Qui, mieux que son compagnon, pouvait se rappeler de cette jeune fille qu'on était et qui se laissa troubler par sa présence sur les bancs de la fac ? Qui mieux que la mère de ses enfants pouvait décrire ce regard fou et stupéfait quand on a su qu'on allait devenir père ? Ces images du passé, aussi fugitives et insignifiantes qu'elles soient, avec qui pourra-t-on les évoquer maintenant ?

Alors, on a peur d'oublier, on est envahi par la crainte de ne pas pouvoir garder vivant ce qui ne peut plus être partagé. Ce passé commun qu'on se renvoyait en écho a parfois légitimé le fait de rester ensemble. On s'en est nourri, on a construit une partie de ce que l'on est autour de lui et c'est aussi un fragment de son identité qui meurt et dont on doit également apprendre à faire le deuil.

D'après Christophe Fauré,
Vivre le deuil au jour le jour, Albin Michel, 2004.

DOCUMENT 2

En 2070, les pensionnaires des maisons de retraite sauront-ils chanter en chœur les airs de leur enfance ? « *Je me pose la question* », répond le neuropsychologue Francis Eustache. Pour ce spécialiste de la mémoire, une telle interrogation n'est pas anecdotique. Il a été constaté que les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives, comme celle d'Alzheimer, conservent très longtemps le souvenir des comptines de leur enfance, des récitations et des airs sur lesquels elles ont jadis dansé. « *Cela leur donne des indices pour récupérer des connaissances de plus haut niveau*, note le chercheur. *Chanter ensemble, ça a l'air dérisoire, mais ce n'est pas rien. D'un point de vue thérapeutique, cela permet d'aller vers un mieux-être.* »

Pour affronter le grand âge et ses amnésies, nos descendants disposeront peut-être de nouvelles techniques thérapeutiques. Mais, dans le cas contraire, il n'est pas certain que les enfants d'aujourd'hui se constituent le même capital que leurs aînés. Parce que l'école n'a plus le culte du « par cœur ». Mais aussi parce que la culture est de plus en plus éclatée, que chacun peut se la forger en fonction de ses intérêts, et que la mémoire humaine est confrontée à une formidable révolution. À un court-circuit d'une ampleur inégalée.

Transportées sur Internet, les bibliothèques, en effet, se dématérialisent. Livres, journaux, images, sons : en deux clics, trois frappes sur un clavier, toutes les connaissances ou presque surgissent à l'écran. Sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia, l'internaute peut même modifier ces données, en un grand « potlatch » du savoir où chacun offre sa propre expertise pour enrichir la communauté. Sans attendre 2029 – date à laquelle le futurologue américain Raymond Kurzweil prédit l'avènement d'implants cérébraux permettant d'augmenter la mémoire –, l'être humain connecté, destinataire et détenteur d'un savoir parcellisé, peut ainsi avoir la sensation de devenir un simple prolongement organique du réseau, lequel concentre toute la mémoire du monde.

Christian Vandendorpe s'intéresse aux conséquences de l'extension de l'hypertexte. « *Internet ne fait qu'accélérer encore le mouvement*

d'externalisation de la mémoire humaine, entamé avec l'invention de l'écriture », souligne-t-il.

La nouvelle externalisation de la mémoire qui se profile, d'une ampleur inégalée, pose des questions fort prosaïques : pourquoi se donner la peine d'apprendre quand tout est disponible à la vitesse de la lumière ? À quoi bon mener une réflexion personnelle pour écrire un texte quand le « copier-coller » s'y substitue avantageusement ? Prendre cette habitude n'est pas une perspective futuriste : elle existe déjà. Au point que les enseignants sont contraints d'utiliser des logiciels pour traquer cette pratique chez leurs étudiants. Pratique à laquelle quatre sur cinq avouent avoir succombé.

D'un point de vue physiologique, les béquilles mnésiques offertes par les nouvelles technologies vont-elles modifier la façon dont notre cerveau fonctionne ? Ce pourrait être le cas pour les chauffeurs de taxi londoniens, qui doivent triompher de trois longues années de bachotage avant de maîtriser le labyrinthe de la capitale anglaise. Des études d'imagerie cérébrale ont montré que leur cerveau portait la marque de cet apprentissage forcené. Le jour où le GPS trouvera place dans chaque taxi, il se pourrait donc bien que la portion hypertrophiée de leur cortex consacrée à la conduite soit allouée à d'autres tâches.

Mais cette manière d'exploiter la plasticité cérébrale – observée également chez les musiciens – représente un cas extrême. Pour le commun des mortels, « *la structure générale du cerveau avant et après Internet ne sera pas très différente* », estime Francis Eustache qui se réjouit de voir notre cortex libéré par la machine de fastidieux efforts d'archivage. « *Sans que ce soit visible, le câblage sera cependant modifié*, tempère le psychologue cognitif Alain Lieury. *Nous disposons d'un nombre de neurones fixé à la naissance. Ceux qui ne sont pas sollicités meurent. Si on ne pratique pas le calcul mental, cette fonction est définitivement perdue. C'est une question sociale de décider si l'on veut conserver ou non cette faculté.* »

Point commun entre ces deux chercheurs : aucun ne croit aux vertus des consoles de jeu censées donner un coup de fouet à la mémoire.

« C'est vouloir l'enfermer dans un statut de simple muscle, négliger ses dimensions affectives et sociales, oublier les motivations du sujet », note Francis Eustache, qui plaiderait plutôt pour l'apprentissage de poésies. « Parce que cela permet d'aiguiser l'instrument qu'est la mémoire, dont l'une des fonctions est l'exactitude, plaide-t-il. Mais aussi parce que cela fait partie de la culture, que c'est un bien partagé. » Une préoccupation qui rejoint celle de Merlin Donald, soucieux de l'impact social des nouveaux « palais de la mémoire », ces serveurs ouverts à tous qui supplantent les anciennes bibliothèques.

Selon lui, ce bouleversement de l'« écologie de la connaissance » – ainsi nomme-t-il la façon dont les idées circulent, s'évanouissent ou perdurent – pose le problème du « vivre ensemble ». Quels souvenirs, quelle mémoire une communauté aura-t-elle en partage quand tout – donc rien – sera accessible à chacun ? « Je ne peux pas prédire l'avenir mais, dès à présent, le sens de ce qui nous est commun est en péril », note le psychologue, pessimiste. Une perspective d'autant plus troublante qu'à cette évolution d'ordre collectif pourrait s'en ajouter une autre, d'ordre individuel. Quand nous vivrons cent cinquante ans, comme certains le prédisent, notre cerveau aura-t-il la capacité de conserver le film de notre propre existence ?

« Le problème n'est pas quantitatif : notre réserve de neurones est considérable », répond Francis Eustache. Qualitativement, en revanche, la situation paraît plus complexe. Les études menées sur les vieillards montrent en effet que le pic de réminiscence, celui pour lequel nos souvenirs restent le plus longtemps les plus vifs, correspond à la période allant de 18 à 30 ans. « On a moins de souvenirs avant et après », résume le chercheur. Mais peut-être, imagine-t-il, une vie plus longue réservera-t-elle d'autres « pics » mémorables ? Car la mémoire n'est jamais figée. « Nos connaissances sont remaniées en permanence. Elles sont fonction des aspirations du sujet et répondent à une cohérence dans la trajectoire de vie. »

D'après Hervé Morin, « L'amnésie guette-t-elle l'espèce humaine ? », *Le Monde*, 17 décembre 2007.

DOCUMENT 3

L'homme de la rue, désabusé ou distrait, assailli par les pubs, SMS, tweets et autres fruits vénéneux de la prolifération médiatique, oublie vite fait ces bombardements incessants. Pourquoi, alors, n'oublierait-il pas les accidents de l'histoire, ou les événements de sa vie dont le souvenir pèse trop lourd, ou se révèle insignifiant ? Parce que nous sommes hantés par la mémoire. Oublier fait peur, oublier, c'est mal. Même si « *l'oubli est nécessaire à la société comme à l'individu* », écrivait l'anthropologue Marc Augé en 1998. « *Sur le plan individuel, renchérit aujourd'hui le psychiatre et psychanalyste Simon-Daniel Kipman dans son dernier livre, l'oubli est une nécessité vitale pour continuer à penser et à découvrir, un besoin pour des plaisirs à venir.* » Plutôt que de rester le versant pauvre – le « *lointain sous-sol de la mémoire* », disait Borges –, l'oubli pourrait donc être une heureuse absence, apaisante, bienfaitrice. C'est même son paradoxe : longtemps considéré comme un vide, il deviendrait un écran protecteur, une douce dérobade qui tranquillise, comme on éteint une lampe de chevet aveuglante. Certains types d'effacement des traces neuronales apparaissent ainsi sous un jour nouveau, rassurantes, presque espérées. Au diable l'empilement de tout ce qui encombre et grâces soient rendues aux vertus de l'oubli, qui oblitèrent le trop-plein...

Faire l'éloge de l'oubli – on frôle le scandale ! Pour Marc Augé, pourtant, « *ce n'est pas vilipender la mémoire, encore moins ignorer le souvenir, mais reconnaître le travail de l'oubli dans la première et repérer sa présence dans le second. La mémoire et l'oubli entretiennent en quelque sorte le même rapport que la vie et la mort* ». Mémoire, oubli : le couple est inséparable. À chacun ses droits, et ses devoirs ! L'oubli n'est jamais innocent et la science, toute seule, n'en fera jamais le tour. Une profusion de pistes est nécessaire pour mieux comprendre ce qui disparaît de la tête, résultat d'un mécanisme de défense contre l'angoisse ou d'une revendication d'un droit : le droit à l'oubli, celui de ces combattants de 1914-1918, par exemple, qui disaient avoir jeté leurs carnets au feu pour ne plus se souvenir des expériences qu'ils y avaient consignées...

Freud décrivait l'oubli comme « *le refus du fonctionnement d'une faculté psychique, de la faculté du souvenir* », essayant d'en repérer les

mécanismes et d'en identifier les origines traumatiques, les pulsions réprimées. Mais on peut aussi, dans sa version plus légère, laisser l'oubli voler de ses propres ailes et libérer les souvenirs qu'il enferme – ces fameux « souvenirs involontaires » que Proust choyait tant. Non pas les souvenirs qu'on traque, mais ceux qui surgissent spontanément sous l'effet d'une sensation, d'une émotion, d'un « petit rien », comme la fameuse madeleine, oubliée un temps, mais dont le goût lui rappelle soudainement son enfance. Oublier donc, être patient pour savourer le souvenir, et ne pas raisonner : l'oubli devient alors la promesse d'un retour inattendu, d'une renaissance émotionnelle.

Plus de quarante ans après sa libération de Buchenwald, Jorge Semprun, qui avait pensé que « *seul l'oubli pourrait [le] sauver* », écrit pourtant *L'Écriture ou la Vie*. Une urgence avant que la mort emporte tout et oblitère définitivement ce qui devait être dit. Tout le contraire d'Elie Wiesel, qui, à peine sorti du camp de Buchenwald, à 16 ans, avait fait ce serment : « *Jamais je n'oublierai.* » Dix ans après, il publiait *La Nuit*. Primo Levi, rescapé d'Auschwitz, avait écrit *Si c'est un homme* dès 1947. Les stratégies de survie, individuelles ou nationales, obéissent donc à des pactes complexes. Avec « le devoir de mémoire », apparu au seuil des années 1990, dans la foulée des procès Barbie (1987) et Touvier (1994), pour reconnaître notamment le rôle du régime de Vichy dans la déportation des Juifs, la question s'est surtout posée de savoir quelle était la légitimité de l'État pour juger de ce que l'opinion publique ne devait pas oublier. La mémoire de la période 1940-1945, fragmentée et conflictuelle en raison des groupes politiques qui en faisaient le récit, avait été mise sous le boisseau jusque dans les années 1960, pour, comme le pensait de Gaulle, reconstituer l'unité du pays. La proximité phonétique entre amnésie et amnistie, cette dernière comprise comme un pardon prudemment dispensé au motif qu'il faut préserver la paix nationale, pose évidemment problème : on ne construit pas un avenir sur une mémoire oublieuse... Inversement, le retour systématique au passé, bercé par une nostalgie anesthésiante, ne rend service ni au passé, ni au présent, ni au futur. Les sonneries trop stridentes de 1914-1918, 1940, 1954, 1962 ou 1968 ne font que renvoyer à des répondeurs mémoriels inconsistants car l'oubli, en histoire, ne se comble jamais

dans l'urgence des commémorations, si fructueuses soient-elles. Commémorer pour que le corps social n'oublie pas son passé est légitime. Mais traduit aussi une hésitation sur l'avenir.

Les muses de Mnémosyne, déesse de la Mémoire, et de Léthé, qui personnifie l'oubli, n'ont pas fini de ferrailer. À moins, bien sûr, qu'elles n'oublient leurs querelles...

D'après Gilles Heuré, « Du devoir de mémoire aux vertus de l'oubli », *Télérama*, n° 3323, le 21 septembre 2013.

DOCUMENT 4

La mémoire d'Internet devient un fléau pour un nombre croissant de personnes. Elles ont parfois dérapé, il y a des années de cela. Un article de journal, un blog, un réseau social garde la trace de leur erreur. Et chaque fois que quelqu'un tape leur nom sur Google, pour un entretien d'embauche ou seulement pour chercher leur numéro de téléphone, l'histoire réapparaît. Inexorablement. Si elles avaient été condamnées par la justice, leur casier aurait été effacé au bout d'un certain temps pour leur permettre de recommencer une nouvelle vie. Mais la mémoire de Google ne connaît pas la prescription.

Un homme d'affaires genevois, appelons-le X, a été décrit sous un jour très défavorable par un média européen il y a plus de dix ans. Les archives ont été numérisées et, si on tape son nom sur Google, on peut encore découvrir toute l'histoire aujourd'hui. X a écopé d'une condamnation avec sursis, mais il souffre toujours moralement et financièrement de cette publication. Il poursuit aujourd'hui en justice Google et le média en question.

M^e Gérald Page, avocat et responsable de séminaire sur les questions de protection des données à l'université, conduit également des procédures sur de telles questions. Selon lui, « *les médias avaient le droit de publier ces articles à l'époque. Mais ce qui y est écrit ne correspond plus à la réalité. La personne a le droit de se réinsérer dans la société sans qu'Internet*

lui rappelle constamment son passé. La violation de ce droit à l'oubli est une atteinte grave à la personnalité et à la liberté individuelle. »

Au nom du droit à l'oubli, les médias n'ont pas le droit d'exhumer sans raison de vieilles affaires. La société éditrice du *Journal de Genève* a été condamnée par le Tribunal fédéral pour avoir republié le nom d'un truand près de vingt ans après les faits alors que ce dernier s'était réinséré dans la société.

Mais aujourd'hui, une version numérique de l'article peut-elle être considérée comme une nouvelle publication ? L'oubli n'est pas très précisément défini dans la loi et, surtout, il ne s'agit pas d'un droit absolu. « *Il dépend d'une balance des intérêts entre le droit des médias à informer et le droit des individus à protéger leur sphère privée* », dit Nicolas Capt, avocat à Genève. Entrent aussi en compte le temps écoulé depuis les faits, la gravité de ceux-ci, les dommages subis par la personne ainsi que sa notoriété, par exemple. Dominique Strauss-Kahn n'est pas aussi bien protégé que le citoyen lambda.

Nicolas Capt a également défendu plusieurs clients victimes de la mémoire d'Internet. « J'en vois de plus en plus, dit-il. Ils peinent parfois à trouver du travail et plusieurs étaient des chômeurs en fin de droit. Je pense que c'est un problème qui va prendre une importance croissante, particulièrement pour les sociétés ou les personnalités. » Spécialiste des questions numériques, Stéphane Koch propose que les médias utilisent des technologies spécifiques pour que le nom et le prénom des personnes citées ne puissent pas être repérés par les moteurs de recherche. Une idée qui ne réglerait toutefois pas le problème des autres sites comme les blogs ou les réseaux sociaux.

Selon les avocats et les professionnels de l'e-réputation, quand les journaux acceptent de modifier leurs archives, ils suppriment le plus souvent l'article concerné. Il s'agit de la solution la plus radicale, mais il en existe d'autres.

Ce qui pose problème est surtout l'accès facilité à l'information grâce aux performances de Google. Désindexer un article permet

dès lors de le laisser en état sur les archives d'un média, mais de le mettre hors de portée du moteur de recherche. Il est également possible d'anonymiser l'article a posteriori. Mais toutes ces solutions sont manuelles et ne peuvent être mises en œuvre qu'au cas par cas. En France, une charte sur l'oubli numérique a été adoptée en 2010, mais sans les signatures de Google et Facebook. Au niveau européen, la Commission planche actuellement sur une réglementation destinée à mieux protéger les données personnelles des internautes et à garantir spécifiquement un droit à l'oubli numérique. Mais ce projet a aussi ses opposants, parmi lesquels l'Association des archivistes français.

Parallèlement à ces réformes, les actions en justice se multiplient. En janvier 2013, le quotidien *Le Soir* a été condamné en première instance en Belgique pour avoir refusé de rendre anonyme un des articles de ses archives récemment numérisées. Ce dernier identifiait un médecin qui avait provoqué un accident mortel de la route sous l'emprise de l'alcool près de vingt ans auparavant. Le journal a fait appel.

D'après Julie Conti, « Je veux que Google m'oublie ! »,
Le Temps, Multimédia, le 21 juin 2013.

DOCUMENT 5

Arrivera-t-il jusqu'à la surface de ma claire conscience, ce souvenir, l'instant ancien que l'attraction d'un instant identique est venue de si loin solliciter, émouvoir, soulever tout au fond de moi ? Je ne sais. Maintenant je ne sens plus rien, il est arrêté, redescendu peut-être ; qui sait s'il remontera jamais de sa nuit ? Dix fois il me faut recommencer, me pencher vers lui. Et chaque fois la lâcheté qui nous détourne de toute tâche difficile, de toute œuvre importante, m'a conseillé de laisser cela, de boire mon thé en pensant simplement à mes ennuis d'aujourd'hui, à mes désirs de demain qui se laissent remâcher sans peine. Et tout d'un coup le souvenir m'est apparu. Ce goût, c'était celui du petit morceau de madeleine que le dimanche matin à Combray (parce que ce jour-là je ne sortais pas avant l'heure de la messe), quand j'allais lui dire bonjour dans sa chambre, ma tante Léonie m'offrait après l'avoir trempé dans son infusion de thé ou de

tilleul. La vue de la petite madeleine ne m'avait rien rappelé avant que je n'y eusse goûté ; peut-être parce que, en ayant souvent aperçu depuis, sans en manger, sur les tablettes des pâtisseries, leur image avait quitté ces jours de Combray pour se lier à d'autres plus récents ; peut-être parce que, de ces souvenirs abandonnés si longtemps hors de la mémoire, rien ne survivait, tout s'était désagrégé ; les formes – et celle aussi du petit coquillage de pâtisserie, si grassement sensuel sous son plissage sévère et dévot – s'étaient abolies, ou, ensommeillées, avaient perdu la force d'expansion qui leur eût permis de rejoindre la conscience. Mais, quand d'un passé ancien rien ne subsiste, après la mort des êtres, après la destruction des choses, seules, plus frêles mais plus vivaces, plus immatérielles, plus persistantes, plus fidèles, l'odeur et la saveur restent encore longtemps, comme des âmes, à se rappeler, à attendre, à espérer, sur la ruine de tout le reste, à porter sans fléchir, sur leur gouttelette presque impalpable, l'édifice immense du souvenir.

Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*.
Du côté de chez Swann, Grasset, 1913.

DOCUMENT 6



Belize, <http://elduende.musicblog.fr>
 10 mai 2009.

DOCUMENT 7

La Chine est la plus ancienne civilisation vivante de notre planète. Une aussi unique continuité implique naturellement des relations particulièrement complexes entre un peuple et son passé. Il semble en fait qu'il y ait un paradoxe à la base de cette remarquable longévité culturelle : le respect des valeurs spirituelles et morales des Anciens paraît s'être combiné le plus souvent avec une indifférence et une curieuse négligence (pouvant aller à l'occasion jusqu'à un iconoclasme pur et simple) envers l'héritage matériel du passé.

En Chine, on sent partout la présence du passé. Quelquefois, cette présence se manifeste dans les endroits les plus imprévus où elle frappe le visiteur avec une intensité accrue : les affiches de cinéma, les réclames de machines à laver, d'appareils de télévision ou de pâtes dentifrices qui couvrent les murs des rues sont rédigées dans une langue écrite qui est demeurée pratiquement inchangée depuis plus de deux mille ans. Dans les jardins d'enfants, les marmots psalmodient des poèmes Tang qui furent composés il y a quelque douze cents ans. Dans les gares, la seule consultation des horaires de trains peut devenir une expérience enivrante pour un historien de la culture : l'imagination est électrisée par tous ces noms de villes auxquels demeure attachée la glorieuse mémoire de tant de dynasties passées. Tout récemment, des archéologues ont découvert dans une tombe vieille de plus de vingt siècles, parmi les mets qui avaient été ensevelis avec le défunt, un plat de raviolis en tout point semblables à ceux que vous pouvez déguster aujourd'hui encore dans les échoppes au coin des rues. Pareils exemples pourraient être multipliés à l'infini.

Et en même temps, toutefois, le paradoxe veut que ce même passé qui semble tout pénétrer, qui s'exprime parfois dans les lieux les plus inattendus, et avec une aussi surprenante vigueur, demeure aussi curieusement insaisissable. Cette même Chine chargée de tant d'histoire et d'un tel poids de souvenirs est aussi singulièrement dépourvue de monuments anciens. Le passé est physiquement absent du paysage chinois à un point qui peut déconcerter le voyageur occidental cultivé, surtout s'il aborde la Chine avec les critères que l'on adopte naturellement dans un entourage européen.

En Europe, en effet, malgré toutes les guerres et les destructions, la succession des âges a laissé une série de jalons monumentaux : les ruines de l'Antiquité grecque et romaine, les grandes cathédrales médiévales, les palais de la Renaissance, les monuments de l'époque baroque – tous ces témoins architecturaux forment une chaîne ininterrompue qui perpétue la mémoire du passé au cœur même de nos cités modernes.

En Chine, par contre, si l'on excepte un très petit nombre d'ensembles célèbres (d'une antiquité d'ailleurs fort relative), ce qui frappe le visiteur, c'est la monumentale absence du passé. La plupart des villes chinoises, y compris et surtout celles qui furent d'anciennes capitales ou de prestigieuses métropoles culturelles, présentent aujourd'hui une façade qui, sans pouvoir être qualifiée de neuve ou de moderne (car, si la modernisation est un objectif que s'est maintenant assigné la Chine, on est encore loin du compte en ce qui regarde sa réalisation !), se révèle curieusement dénuée de tout caractère traditionnel. Dans l'ensemble, ces villes apparaissent simplement comme les produits passablement délabrés d'une industrialisation de la fin du XIX^e siècle. Le passé qui continue à animer la vie chinoise de tant de façons saisissantes, inattendues et subtiles semble donc habiter les gens plutôt que les pierres. Ce passé est à la fois spirituellement actif et physiquement invisible.

D'après Simon Leys, *Essais sur la Chine*, Robert Laffont, 1998.

DOCUMENT 8

1918, 1958, 1968, on ne compte plus le nombre de commémorations l'an prochain en France. Les historiens tentent de trouver une explication à ce besoin de repères.

Mai 1968, 11 novembre 1918, des anniversaires tout en rondeur vont fleurir dans la France de 2008. Et voilà le passé qu'on convoque – bien plus qu'il ne s'invite – au cœur du présent. De cérémonies en expositions, de discours officiels en ouvrages historiques, la machine à remonter le temps va ramener les Français trois, quatre, six, neuf

décennies en arrière (élection de Jean-Paul II, événements de Mai 68, débuts de la V^e République, armistice de la Grande Guerre). Pourquoi la France vit-elle à ce point dans le souvenir du passé ?

Emprunté à la sphère religieuse, l'usage des commémorations n'est pas nouveau en France, loin s'en faut. « *La III^e République y a eu largement recours afin de cimenter la communauté nationale* », rappelle l'historien Max Gallo. Pour autant, cet usage a pris une ampleur inégalée depuis les années 80, traduisant, à ses yeux, un double phénomène : « *Il y a là tout à la fois un émiettement de la Nation et du regard qu'elle porte sur son propre passé, et un immense besoin d'arrimage, dans une société où une image chasse l'autre* », analyse-t-il. Sur fond de crise de valeurs, de recul des luttes sociales, le passé se fait plus que jamais balise. « *La prolifération des commémorations constitue un aspect évident du régime de mémoire dans lequel nous sommes entrés il y a une vingtaine d'années et qui se caractérise notamment par un culte du patrimoine et un goût prononcé pour l'historiographie nationale* », assure Pierre Nora. Cet historien constate aussi une nette évolution de la façon de commémorer. « *Batailles et héros militaires ont cédé la place, d'une part, aux grands noms de la culture, d'autre part, aux victimes. De même, on est, dans une large mesure, passé d'une commémoration d'État à une commémoration sociale, spontanée, qui traduit l'essor de groupes de mémoire désireux de promouvoir les héros de leur propre histoire.* »

Toujours plus nombreuses – notamment parce qu'elles peuvent être appuyées, relayées, financées par des collectivités locales attentives à la dimension « communautaire » du vote –, les commémorations risquent de voir leur impact symbolique affaibli, dans le contexte d'une « guerre des mémoires » ravivée en France par plusieurs lois : loi Gayssot de 1990 « *tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe* » ; loi Taubira de 2001 sur l'esclavage ; loi de 2005 évoquant les « *aspects positifs* » de la colonisation, passage finalement abrogé par décret ; proposition de loi de 2006, adoptée uniquement à l'Assemblée, punissant la négation du génocide arménien de 1915.

« *Tant que ce génocide ne sera pas reconnu, le moment de communion que le 24 avril représente pour les Arméniens revêtira aussi un enjeu politique* »,

reconnaît Jean Kehayan. L'écrivain regrette cependant que d'aucuns s'emploient à mettre en concurrence les souffrances subies. Il préfère saluer l'initiative de la Jeunesse arménienne de France qui, pour la troisième fois, organise le 22 mars prochain à Marseille une journée intitulée « Amnésie internationale », journée qui permet d'évoquer, sur l'air du « plus jamais ça », tous les génocides, de la Shoah au Rwanda, en passant par le Cambodge, et de faire en sorte « *que la mémoire vive* ».

Car commémorer n'est pas qu'évoquer le passé, « *c'est aussi éduquer et prévenir, en identifiant les processus qui ont conduit à l'horreur* », insiste Cédric Bloquet, le directeur de Civisme et démocratie (Cidem). « *On commémore essentiellement pour des raisons contemporaines* », estime ainsi Max Gallo. Il n'empêche, veut croire le chercheur Gérard Noiriel, spécialiste de l'histoire de l'immigration, « *les commémorations offrent une opportunité de faire progresser la recherche, tout en permettant de transmettre au grand public des connaissances qui ne tiennent en rien d'une version officielle.* »

Elles représentent en tout cas pour les historiens une occasion d'être lus. « *Alors que le taux de rotation des livres dans les librairies n'a cessé d'augmenter, sortir dès février un ouvrage sur les 40 ans de Mai 68, c'est l'assurance d'être présent dans les rayons jusqu'en juin, si ce n'est plus* », note François Busnel, directeur de la rédaction du magazine *Lire*. À ses yeux, cela permet à un certain nombre d'éditeurs « *de réaliser du chiffre d'affaires à moindres frais* ». Quant à savoir si ce quarantième anniversaire apporte un nouvel éclairage sur des événements qui, au cours des dernières décennies, auront sporadiquement alimenté les débats au sein de la société française, le critique littéraire n'y croit guère... François Busnel voit davantage en la « *manie des commémorations* » le symptôme d'« *un mal bien français, la nostalgie sans borne du passé* ».

D'après Denis Peiron, « 2008, festival d'anniversaires.
Se souvenir du passé sert de balise au présent »,
La Croix, n° 37940, 29 décembre 2007.

DOCUMENT 9

Pourquoi enseigner l'histoire ? Il existe toujours aujourd'hui une tension entre histoire et mémoire. L'histoire est le savoir scientifique qui met à distance la mémoire et sait la passer au crible de la raison, tout en l'utilisant, car le souvenir est source d'histoire. Mais si l'histoire crée de la connaissance du passé, l'enseignement national d'une histoire participe à l'élaboration d'une mémoire collective. Le fait est inéluctable ; et la neutralité politique de l'histoire scolaire est une fable. Cependant, les lois mémorielles, multipliées depuis les années 1990, peuvent être perçues comme intrusives par rapport au sens même de la démarche historique. On se souvient du débat provoqué par la loi de 2005 qui imposait à l'enseignement de reconnaître « le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ».

Cette orientation de l'histoire a contribué à raviver la question de l'identité nationale. Les partisans du « roman national » attendent de l'enseignement de l'histoire de France qu'il soude le corps civique. L'idée mêle à la fois la nostalgie d'un temps perdu et lui-même mythifié, celui de l'école de la Troisième République, et la peur de voir la société française se diviser. L'introduction de l'enseignement de l'histoire de l'Afrique subsaharienne dans le programme de cinquième semblait à certains scandaleuse. Selon Pierre Nora, les promoteurs de l'histoire globale, perçus comme les adversaires de l'histoire nationale, sont responsables d'une partie des difficultés à enseigner l'histoire. Ceux qui ont défendu la nouveauté au nom des élèves d'origine africaine n'ont pu que renforcer le sentiment que cet enseignement avait été pensé pour les « étrangers », alors qu'il s'agit avant tout d'élargir, pour tous, l'horizon de l'histoire enseignée dans un monde devenu global.

Le débat d'aujourd'hui rappelle à bien des égards celui de la fin des années 1970, lorsque certains dénonçaient la « pulvérisation » de la continuité chronologique et le mondialisme des programmes de 1977. C'est de ce moment que date le combat de l'APHG (Association des professeurs d'histoire et de géographie) contre des programmes d'histoire thématiques et pour le retour à une chronologie linéaire, perçue comme le b.a.-ba de l'histoire.

L'histoire n'est pourtant pas qu'un récit dans lequel l'élève se reconnaîtrait, et encore moins une galerie de héros ; elle appartient aux sciences de l'homme. La chronologie n'est qu'un œil de l'histoire, au même titre que la carte, mais elle n'est pas l'histoire. Celle-ci, avec la géographie, est le principal enseignement qui permette aux élèves de réfléchir sur les sociétés humaines, dans le temps et dans l'espace. Ces deux enseignements gémellaires, qui mobilisent en réalité des notions politiques, sociales, juridiques, économiques, biologiques, philosophiques, artistiques... ont bien pour objectif de faire accéder les élèves à un savoir critique, c'est-à-dire à l'autonomie du discernement.

À l'heure où les connaissances historiques sont à portée de clic, il ne faut pas négliger l'importance de développer la capacité des élèves à y accéder et à les utiliser. L'enseignement de l'histoire est sans nul doute amené à évoluer vers une « pédagogie des liens » fondée sur la maîtrise des concepts et l'analyse systémique, et articulée à une exploitation des ressources numériques, textuelles, cartographiques, iconographiques et cinématographiques. Enseigner l'histoire est bien plus qu'enseigner une discipline, c'est ouvrir des fenêtres sur le monde.

D'après Vincent Capdepuy, « L'histoire, récit national ou fenêtre sur le monde ? », *Sciences Humaines*, n° 253, novembre 2013.

DOCUMENT 10

« *Les Cambodgiens resteront des naufragés de la mémoire* », craignait le journaliste James Burnet en 1999. Après les années de guerre civile, la terreur khmère rouge puis la longue période de troubles qui a suivi, la société cambodgienne était en lambeaux. Les responsables publics et quasiment toutes les élites intellectuelles et artistiques avaient été éliminés par les Khmers rouges ou s'étaient exilés. Or, partout, ces « passeurs de savoir » sont aussi les premiers « passeurs de mémoire ». Quand une partie importante de la population est longtemps restée et demeure parfois encore dans une logique de survie quotidienne, la réflexion sur le passé est un « luxe ». Dans le Cambodge post-Kampuchea démocratique (KD) conduit par les

Khmers Rouges, les séquelles (dépressions, névroses, alcoolisme, violences familiales, etc.) sont nombreuses et vivaces. Il faudra sans doute plusieurs générations pour que le pays recouvre une cohésion sociale durable.

On a souvent parlé d'enfouissement mémoriel, d'amnésie collective. Et il est vrai que, dans les familles, on a du mal à évoquer cette période taboue. Il est vrai aussi que, pendant des années, le pouvoir a manipulé ou déformé l'histoire.

Dans chaque village, chacun déplore des disparus et chacun sait qui a fait quoi. Bourreaux et victimes vivent côte à côte, parfois dans la même famille. Mais il a bien fallu revivre ensemble. Les enjeux de mémoire ne sont pas tout à fait les mêmes pour le pays rural très pauvre et toujours enclavé, pour une société phnompenhoise qui s'ouvre sur le monde, ou pour les Cambodgiens de la diaspora marqués par les modes de pensée occidentaux mais dont l'exil reste souvent vécu comme un terrible déchirement. Ils diffèrent aussi pour tous ceux qui sont restés des années dans les camps de réfugiés et pour qui la réintégration reste particulièrement difficile.

Les Khmers rouges ont détruit objets culturels et culturels, et c'est toute une culture millénaire que le pays doit retrouver. Ils ont éradiqué la religion. Or, dans un univers où l'on considère que les défunts qui n'ont pas bénéficié des rites funéraires ne peuvent se réincarner et viennent tourmenter les vivants, les conséquences sont dramatiques. Pour beaucoup, le Cambodge est devenu « la terre des âmes errantes ».

De 1979 à 1989, le génocide est instrumentalisé comme source de légitimité politique par le nouveau gouvernement. Le discours officiel a une double finalité : se faire accepter en tant que « libérateur » et distinguer le « polpotisme » du communisme en dénonçant la « révolution trahie » par la « seule clique réactionnaire et fasciste Pol Pot-Ieng Sary ». Le « musée des Crimes génocidaires » est créé à Phnom Penh en 1979 dans l'ancien centre S-21 ; les autorités ont très vite compris sa force d'évocation. On y voit notamment

des instruments de torture et, depuis 1983, des milliers de portraits photographiques des prisonniers. Un grand mémorial, construit à Choeung Ek en 1988, expose les ossements des victimes retrouvés dans les fosses communes. Dans la même période, environ 80 petits mémoriaux sont érigés à travers le pays. À cette époque où le Cambodge n'est pas ouvert au tourisme, S-21 devient non seulement un passage obligatoire pour tous les visiteurs officiels et les journalistes, mais aussi un outil de mobilisation des jeunes Cambodgiens contre la menace khmère rouge toujours réelle : on y amène les soldats, les fonctionnaires, les enfants des écoles. Le gouvernement institue en 1984 une commémoration nationale, la « Journée de la haine » (le 20 mai), devenue « Journée de la colère », où s'enchaînent cérémonies religieuses, discours politiques, témoignages de survivants, représentations théâtrales rejouant les brutalités khmères rouges.

Au milieu des années 1990, et avec la fin de la guerre froide, le ton change : la « mémoire officielle » préconise l'oubli, au nom de la « réconciliation nationale ». Le musée n'est plus entretenu que pour les touristes étrangers (le Cambodge s'est rouvert au monde). Le gouvernement mène une politique de récupération des anciens leaders Khmers rouges : l'heure est au pardon. Par ailleurs, si dans les années 1980 on parlait un peu des Khmers rouges dans les écoles, à partir des années 1990 ils disparaissent des programmes. Un fossé générationnel s'est creusé : ceux qui étaient écoliers dans les années 1990 et 2000 ne connaissent pas ce chapitre noir de l'histoire de leur pays. Pis, quand ils en ont entendu parler, ils n'y croient qu'à moitié.

Ce n'est qu'en 2010 que le premier manuel destiné aux enseignants (et conçu par des historiens) a été diffusé dans le pays. Une nouvelle étape dans la construction de la mémoire s'est ainsi ouverte depuis peu. L'écart se réduit entre les pratiques au sein de la diaspora – où il y a toujours eu une grande production mémorielle – et celles du pays lui-même où de nombreux acteurs (parfois issus de la diaspora) s'efforcent d'ouvrir la parole, de créer des espaces de réflexion et de transmission. Sont créés en 1995 le Centre de documentation pour le Cambodge et en 2006 le Centre Bophana du cinéaste Rithy Panh, qui collecte les documents anciens et contemporains

sur l'histoire nationale et les rend accessibles à travers expositions, projections, débats, « ateliers ». Parallèlement, émerge une nouvelle génération d'artistes khmers ; de plus en plus de « Cambodgiens du Cambodge » écrivent des témoignages. La culture traditionnelle, celle des ballets, du cirque, du théâtre d'ombres, renaît de ses cendres.

Certains villages – mais ces initiatives restent très locales – s'efforcent de faire dialoguer les ex-Khmers rouges avec la population. Nombreux sont les Cambodgiens qui cherchent l'aide de la religion et se raccrochent aux préceptes de la loi karmique (les tueurs paieront dans leurs vies ultérieures). Le bouddhisme a su parfois s'adapter. Ainsi, dans certaines pagodes, les fidèles commémorent les victimes lors de la fête des Morts (Pchum Ben). Même si la plupart des ossements conservés demeurent non identifiés et si beaucoup de familles pleurent des disparus sans savoir où ils reposent, les survivants écrivent sur un papier les noms de leurs morts et les citent dans leur méditation. Ceci les aide à affronter le présent et à faire leur deuil. Le Cambodge apprend à vivre avec ses fantômes.

D'après Ariane Mathieu, « Khmers rouges : De l'utopie à l'apocalypse. Retours de mémoire », *L'Histoire*, n° 381, novembre 2012.

DOCUMENT 11

L'oubli serait salutaire dans la mesure où il préserverait les « forces vives » d'un individu ou d'un groupe. L'homme dont la vie est trop entièrement tournée vers le passé devient paralysé et perd tout moyen d'agir sur le présent. Vécue comme un fardeau, la mémoire met un frein au développement de l'individu, à la progression d'un peuple vers la libre affirmation de lui-même.

« Toute action exige l'oubli », explique Nietzsche. « Un homme qui voudrait sentir les choses de façon absolument et exclusivement historique ressemblerait à quelqu'un qu'on aurait contraint à se priver de sommeil ou à un animal qui ne devrait vivre que de ruminer continuellement les mêmes aliments... Il y a un degré d'insomnie, de

rumination, de sens historique, au-delà duquel l'être vivant se trouve ébranlé et finalement détruit, qu'il s'agisse d'un individu, d'un peuple ou d'une civilisation. » L'oubli, pour Nietzsche, ne constitue pas un défaut de mémoire, une incapacité à retenir le passé, mais il est, au contraire, une faculté positive, un pouvoir actif d'effacement sans lequel la conscience, engorgée de souvenirs, ne pourrait accueillir rien de nouveau : « Nul bonheur, nulle sérénité, nulle espérance, nulle fierté, nulle jouissance de l'instant présent ne pourraient exister sans faculté d'oubli. »

Cette logique de l'oubli met en évidence, par contraste avec le « fardeau » d'une mémoire infaillible, le caractère salutaire de l'oubli. En permettant à la conscience d'écarter la multiplicité de perspectives à l'intérieur de laquelle elle se disperse pour se concentrer sur l'« horizon déterminé » de son action, l'oubli investit le futur de nouvelles possibilités : « La gaieté, la bonne conscience, l'activité joyeuse, la confiance en l'avenir – tout cela dépend, chez l'individu comme chez le peuple, de l'existence d'une ligne de démarcation entre ce qui est clair et bien visible et ce qui est obscur et impénétrable, de la faculté d'oublier opportunément aussi bien que de se souvenir à propos... »

Ainsi compris, l'oubli est source de liberté et de création. Il trouve une justification dans la mesure où il est « nécessaire à la vie ». Pour s'investir dans l'avenir, pour approcher de nouveaux projets, l'homme doit pouvoir se délester du poids du passé. Une conscience trop lourde de mémoire est incapable de saisir les nouvelles possibilités qu'offre le présent et renonce à se transformer.

On pourrait ainsi prétendre que l'oubli est source de régénérescence. En cela, il suivrait le mouvement de la vie et obéirait à la loi de la nature. De la même manière que disparaissent les espèces moins bien adaptées à leur environnement, de la même manière, l'individu doit se délester de tous les souvenirs qui freinent son développement pour ne retenir que ceux qui alimentent ses efforts et sont source d'inspiration dans la construction de sa vie. La sélection naturelle n'est pas autre chose que l'oubli des espèces. Pour survivre, il faut savoir oublier. Pour demeurer sain et fort, l'individu doit abandonner à l'oubli ses souvenirs

douloureux. La nature « voyage léger » : il faut suivre son exemple et ne pas nous encombrer d'un bagage inutile de souvenirs qui minent notre énergie, qui encouragent le ressentiment et le retrait sur soi.

Mais une telle représentation n'est-elle pas trop simpliste ? S'il est certains cas où l'oubli peut en effet être salutaire, un oubli pur et simple, que n'accompagne aucun travail de mémoire, n'est-il pas également dangereux, et n'expose-t-il pas l'individu à un « retour du refoulé » dont les effets peuvent être plus néfastes que le souvenir originaire ? Par ailleurs, si l'oubli peut avoir une fonction thérapeutique au niveau individuel, en va-t-il nécessairement de même sur le plan collectif ? Dans un siècle de génocides, n'y a-t-il pas quelque chose de scandaleux à suggérer que l'oubli pourrait avoir des vertus rédemptrices ? Face à la menace du négationnisme, n'est-il pas irresponsable de laisser entendre que l'oubli, non la mémoire, doit déterminer notre rapport au passé ? En prétendant que l'oubli peut être libérateur, ne nous plaçons-nous pas d'emblée du côté des anciens tortionnaires, des défenseurs de la violence de l'État, de tous ceux qui ont intérêt à occulter le passé, à jeter un voile sur la vérité historique, de manière à n'avoir jamais à répondre de leurs crimes ?

D'après Emmanuel Kattan, *Penser le devoir de mémoire*, PUF, 2002.

DOCUMENT 12

Ne vivons-nous pas une époque où l'injonction au devoir de mémoire est de plus en plus pesante ?

Laure Adler : En tant qu'historienne, je pense que cette injonction est nécessaire à la construction de notre propre avenir. Beaucoup de choses ont été occultées de notre histoire nationale. Qu'il s'agisse de la guerre d'Algérie ou de la Seconde Guerre mondiale, le devoir de mémoire qu'on nous suggère en ce moment est d'autant plus pressant que nos oublis antérieurs ont été importants.

Simon-Daniel Kipman : Cette notion de « devoir » est incohérente à mon sens. Nombreux sont ceux qui ont vécu la Seconde Guerre

mondiale ou la guerre d'Algérie et qui n'ont pas voulu ou pu en parler. Pas parce qu'ils avaient oublié, mais sans doute parce que la douleur était encore trop intense – ce sont les générations suivantes qui s'en sont emparé. Le devoir de mémoire impose une commémoration. Plus récemment, à la date de la catastrophe aérienne du mont Saint-Odile ou de l'explosion de l'usine AZF, on a imposé une remémoration immédiate à des gens qui n'avaient pas vécu ces drames. N'est-il pas aberrant d'imposer une douleur ? Plutôt que de « devoir de mémoire », je préfère parler d'une nécessité de souvenir et d'une obligation d'oubli. Car l'oubli est un outil formidable dans la vie !

Justement, pourquoi, comment ? Pourquoi, paradoxalement, sommes-nous si peu enclins à oublier ?

S.-D. K. : Peut-être parce que nous associons assez systématiquement l'oubli à la vieillesse. Ou à son contraire, c'est-à-dire à la petite enfance. L'oubli est généralement synonyme d'inconscience, de sénilité, donc de vide, de lacune. Alors qu'en réalité l'oubli est un mécanisme de défense formidable contre l'angoisse. Ou plus exactement : contre l'excès d'émotion qui, lui, peut engendrer de l'angoisse.

L. A. : L'oubli est donc une force positive ?! Voilà une idée qui me plaît et que je trouve jubilatoire : personnellement, quand j'oublie quelque chose, j'ai l'impression de perdre pied et que ce que j'ai oublié va prendre de plus en plus de place. Que je vais me retrouver dans un paysage complètement désertique où je n'aurai pas mon mot à dire sur ma propre mémoire. Et je convoque alors toute ma puissance intellectuelle pour retrouver ce petit bout de bloc qui s'est égaré. À ce moment-là, pour moi, l'idée de perdre est insupportable. Ma vie est hantée par l'oubli.

S.-D. K. : Mais ce qui est systématiquement insupportable et douloureux, ce n'est pas l'oubli, c'est la sensation d'avoir oublié ! Cette sensation nous vient toujours de l'extérieur : quelque chose nous fait comprendre qu'on a oublié. Alors l'idée de lacune est atroce. Quelque chose n'est plus maîtrisé. Lorsque j'ai commencé à faire

de la psychiatrie, on pratiquait beaucoup les électrochocs – on en refait, d'ailleurs –, qui entraînaient une perte de connaissance et de conscience. Or, ce qui faisait souffrir les patients, c'était d'ignorer ce qui avait pu se passer pour eux pendant ces séances dont ils ne gardaient aucun souvenir mais que tout leur rappelait au réveil. Il y avait eu « quelque chose » et ce quelque chose manquait.

L. A. : Je crois que l'oubli menace notre intégrité. Nous en tant que totalité. Quand on oublie, on a l'impression d'être morcelé. Que notre être au monde va se fragmenter de manière encore plus importante et que cela va nous conduire à la ruine.

S.-D. K. : Mais, sans oubli, nous ne pourrions pas vivre ! C'est l'oubli qui nous permet la disponibilité à la découverte, à l'invention, à la surprise, à la création. À tous les niveaux : en politique, dans le domaine scientifique et artistique, et au quotidien. En amour, c'est l'oubli qui permet de redécouvrir tous les matins la personne à côté de laquelle on dort et de l'aimer encore, voire plus et mieux. Si on n'oubliait pas, il serait impossible d'aimer dans la durée.

Pourquoi certains oublis sont-ils complets, et d'autres partiels et temporaires ?

S.-D. K. : Puisque l'oubli est un mécanisme de défense contre l'excès d'émotion, si l'émotion est trop forte, il y a « sidération ». Au vrai sens du terme, on est sidéré, aucune image ne subsiste dans notre mémoire : l'oubli est total, le refoulement est primaire, impossible de rien retrouver, aucune construction n'est possible, aucun souvenir. Mais, la plupart du temps, une partie de l'émotion demeure, il reste quelques bribes : c'est l'oubli partiel, le plus fréquent. Les traces effacées sont là et nous habitent.

L. A. : J'ai une question : peut-on parvenir à oublier quelque chose volontairement ? Il y a des tas de souvenirs qui s'accrochent à moi et dont j'aimerais pouvoir me débarrasser...

S.-D. K. : Non, on ne peut pas oublier volontairement. Vouloir oublier quelque chose, c'est y penser encore plus. Constatez : vous

Synthèse

voulez oublier quelqu'un que vous détestez, et vous voilà obnubilé par cette personne. On peut vouloir effacer, mais c'est autre chose...
Dans votre livre L'Oubli et ses Vertus, Simon-Daniel Kipman, vous expliquez qu'il ne servirait à rien d'essayer de lutter contre l'oubli car nous y sommes voués.

S.-D. K. : Oui, car notre cerveau n'a pas la capacité de tout garder. Si on compare la somme de tout ce qu'on a oublié par rapport à tout ce dont on se souvient, c'est énorme. Nous oublions l'essentiel. On oublie tout le temps, on se souvient d'un tout petit nombre de choses. Et les souvenirs en tant que tels n'existent pas, nous les construisons et nous les composons à partir des bribes et des traces. Ils évoluent avec le temps ; nous ne gardons pas toujours le même souvenir d'un même événement au fil du temps...

Extrait de l'entretien entre Laure Adler, romancière,
et Simon-Daniel Kipman, psychanalyste,
propos recueillis par Isabelle Lortholary, *L'Express*, 6 juin 2013.